

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par

Mme Gruet, M. Hetzel, Mme Corneloup, M. Le Fur et Mme Sylvie Bonnet

-----

**ARTICLE 8**

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de la fin de vie, à l'approche palliative et à l'aide à mourir »

les mots :

« et à l'approche palliative ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à généraliser la formation à l'accompagnement et à l'approche palliative durant les études mais également tout au long de la carrière des professionnels de santé.